



FLASH

n° 186

décembre 2020

Publication numérique périodique de la F.F.A.M. destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et à leurs membres, ainsi que ceux de la section des membres individuels



EDITO

SOMMAIRE

- ♦ *Edito*
- ♦ *Billet d'humeur - André Quiblier*
- ♦ *Vie de la Fédération*
- ♦ *Histoires d'eaux*
- ♦ *Agenda*
- ♦ *En région*
- ♦ *En bref*

Chers amoureux des moulins de France,

Comme vous le savez, ce samedi 5 décembre, les 21 administrateurs de notre Fédération se sont réunis afin de désigner les nouveaux membres du bureau pour les 2 prochaines années. Alain Forsans, après 6 années à la tête de notre Fédération a décidé de ne pas se représenter.

L'élection à la présidence fut très serrée et ce n'est que d'une courte voix d'avance que les administrateurs m'ont porté à la tête de notre Fédération témoignant de la qualité de la candidature de Robert Birot des moulins de Vendée.

A mes côtés, les vice-présidents Gérard Sellier des moulins Haut-Marnais, Benoit Huot des moulins du Finistère et Paul-André Marche des moulins d'Alsace m'ont fait l'honneur d'accepter de me seconder dans la lourde tâche qui m'attend.

J'ai par ailleurs l'immense chance d'avoir pu conserver à mes côtés la merveilleuse équipe qui secondait déjà Alain, toute dévouée à notre Fédération : Claudine Sébille au poste de trésorière, Stéphan Durand au poste de secrétaire adjoint, Christian François au poste de trésorier adjoint. François Bertin des moulins normands picards, a accepté quant à lui d'assumer le rôle de secrétaire.



Le grand plan de valorisation des moulins

Le meilleur moyen de sauvegarder nos moulins consiste à les valoriser. C'est ce qui m'est apparu clairement en discutant avec un certain nombre d'entre vous et au-delà. Faire pièce à l'idéologie de destruction de façon « statique », par une action « défensive » est illusoire à court-terme.

Et le temps nous est dorénavant compté. Dans moins de 2 ans, les moulins situés sur des cours d'eau liste 2 devront avoir répondu aux obligations de franchissement piscicole. Beaucoup d'entre eux disparaîtront si nous nous bornons à être dans une attitude défensive.

Faire pièce à l'idéologie de destruction par l'exemple, dans une action dynamique, au service des grands enjeux de notre époque : la transition énergétique, la lutte contre les effets du réchauffement climatiques, la dépollution de nos eaux, le maintien et le développement de la biodiversité ; voilà le projet qu'il nous faut mener au cours des prochaines années.

Ce grand plan s'articule autour de 2 grands axes :

- La valorisation énergétique des moulins : les moulins au service de la transition énergétique
- La valorisation écologique des moulins : les moulins au service de l'écologie (dépollution, préservation de la ressource, biodiversité)

Pour le mener à bien, il nous faudra pouvoir compter sur la participation active de chaque président d'associations. Ils seront accompagnés dans cette démarche par les référents bassins nommés parmi nos administrateurs.

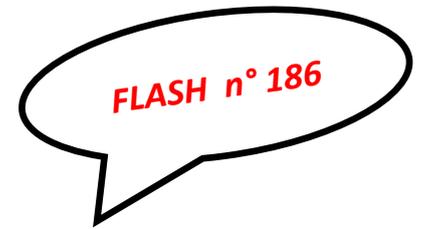
Ce projet très ambitieux va demander une charge de travail sans précédent et nécessitera l'agrégation de toutes les bonnes volontés, de toutes les connaissances, de tous les savoir-faire.

Evidemment notre chemin sera parsemé d'embûches. Ce sera le signe que nous sommes sur la bonne voie. Et nous ne manquons ni d'ambition, ni de volonté, ni de courage.

J'appellerai avant les fêtes chacun de vous afin de pouvoir vous exposer plus en détail le projet et échanger à ce sujet. Début janvier, Gérard Sellier vous adressera une lettre de mission et un certain nombre de documents afin d'entamer la réalisation de ce grand plan de valorisation des moulins.

D'ici là je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. Que vivent nos moulins.

Pierre Meyneng
Président



BILLET D'HUMEUR

André Quiblier

« Et au milieu coule une rivière »

Ce titre de film pourrait illustrer les oppositions existantes entre les propriétaires de moulins, d'étangs et de zones humides et une réglementation qui n'en finit pas de changer. La politique de l'eau, aujourd'hui gérée à coup de décrets irrite les propriétaires d'ouvrages hydrauliques. Comment trouver un juste milieu ? Nos braves moulins percherois qui ont fait la une de la revue Pays du perche (publiée par la Fédération des Amis du perche) de Mars 2017 ne savent plus à quel saint se vouer ; ces dernières années, il a fallu successivement détruire pour que les sédiments se déversent le plus vite possible dans la mer, puis il a fallu créer des « échelles à poissons », certains ont même inventé des tapis afin que les anguilles puissent passer l'ouvrage ; cette dernière idée est l'apanage des écologistes des villes car les écologistes des champs savent que l'anguille, poisson amphibien, passe les obstacles en rampant dans l'herbe le long des berges. Ce sont les connaissances empiriques des uns contre les théories des autres, forcément celles des représentants de l'Etat priment toujours et sont imposées aux propriétaires isolés qui se croyaient à l'abri au bord de leurs biefs. C'est « Le pot de terre contre le pot de fer » ; les pots de terre qui s'en sont laissés compter par les pots de fer, comme le dit la fable, se sont retrouvés « cassés ».

Depuis des années, l'administration conte des fables aux « meuniers », puis sort de son chapeau des décrets qui n'en finissent pas de se superposer, tant et si bien qu'ils en deviennent inapplicables, sans compter les directives européennes qui viennent s'y greffer et sont interprétées à la mode de chez nous... Aujourd'hui les dossiers s'accumulent auprès des tribunaux administratifs et les Pots de terre gagnent de plus en plus souvent leurs « recours » contre les « pots de fer ».

C'est le dernier décret publié le 30 juin 2020 qui a mis le feu aux poudres.

« La fin des enquêtes publiques »

Le décret incriminé stipule qu'il n'y aura plus d'obligation de procéder à une enquête publique avant tout arasement d'ouvrages hydrauliques. Sous le titre « Les agences de l'eau se battent contre les moulins », l'article publié le 19 août par un hebdomadaire national a attisé le feu :

« Rien ne laissait prévoir ce décret, jamais mentionné lors des dernières réunions du groupe de travail mis en place par le conseil national de l'eau pour une gestion apaisée des continuités écologiques ! » affirment les fédérations.

Découvrant ce texte, les passionnés du patrimoine meulier ont donc « sauté au plafond ».

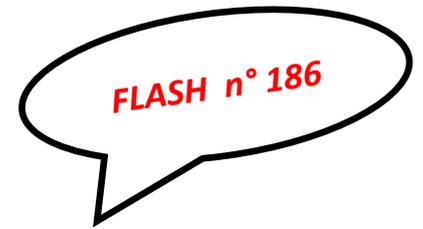
Sur la base de ce décret, il est donc possible aujourd'hui de procéder à la démolition d'un ouvrage multiséculaire sans se préoccuper ni de son histoire, ni des conséquences induites tant en amont qu'en aval ; alors que ces changements de niveaux d'eau pourraient provoquer des inondations ou des mises en assec du cours d'eau selon la saison ; il suffit de sillonner la France pour voir les dégâts provoqués par ces pratiques.

Pourrions-nous imaginer la démolition d'une chapelle, d'un édifice patrimonial, voire d'un lavoir sans prendre avis des ABF, de la municipalité ou des riverains ? L'un des multiples reproches fait par certains vis-à-vis des moulins est qu'ils retiennent, en été, l'eau dans leurs biefs mais c'est justement cette fonction qui permet la survie de la faune et de la flore aquatiques qui s'y réfugient.

Pourquoi s'attaque-t-on aux moulins ? Il apparaît clairement que les agences de l'eau en France ne sont pas assez performantes pour trouver des solutions permettant de filtrer le cocktail de pollutions dont les produits endocriniens qui détruisent la faune et la flore. Vous avez dit écologie ?



Par Jean de La Fontaine — Cette image provient de la Bibliothèque en ligne Gallica. Domaine public



BILLET D'HUMEUR

André Quiblier

Nous souhaitons revenir sur le futur des moulins qui, s'ils ne sont pas transformés en « moulins géraniums » comme proposé actuellement par certaines structures gestionnaires de rivière, pourraient produire de l'hydroélectricité. Aujourd'hui, la preuve est faite puisque le moulin de Prainville (Perche Eurélien) produit suffisamment d'énergie pour chauffer et alimenter les appareils électroménagers du moulin. Autrefois, les propriétaires consommaient 4000.l de fuel par an, aujourd'hui 400.l suffisent mais pour combien de temps encore si ces nouveaux décrets sont mis en application ?

Depuis de nombreuses années nos braves moulins sont en péril bien qu'ayant traversé des siècles sans encombre ; seule la pugnacité des associations de sauvegarde pourrait aujourd'hui les sauver de la folie destructive de certains lobbies.

Ne sont-ils pas protégés me direz-vous ? Et bien non ! Les collectivités locales ou autres organismes sensés défendre et protéger le patrimoine de pays ne s'en inquiètent pas, ou font la sourde oreille, surprenant non ? Un peu de saupoudrage pour faire semblant et pour la bonne conscience mais la majorité des moulins restent en danger et ce dans l'indifférence générale seuls quelques élus nationaux montent aux créneaux.

Les moulins à eau condamnés au naufrage ?

Mais après un naufrage, il y a restauration, reconstruction ? L'affaire ne semble pourtant pas classée pour tous ceux qui subsistent encore. Les premières destructions d'ouvrage ont été obtenues selon une procédure particulière : la menace administrative suivie d'une carotte à la subvention : 100% pour la destruction « seule option pour être en conformité » leur disait-t' on !

Les premières cibles furent les ouvrages appartenant aux Collectivités, puis ceux des propriétaires âgés peu informés de la loi. La suite sera moins facile et peu glorieuse car un moulin sans seuil a perdu jusqu'à 60% de sa valeur immobi-

lière et ne pourra plus jamais produire de l'énergie propre . Des rivières sans eau ? Ces positions sont de plus en plus controversées tant par les riverains que par les pêcheurs et les propriétaires qui savent, aujourd'hui, que jamais la loi n'a prévu ces destructions, seuls la « gestion, l'entretien, l'équipement » est prévu dans le cadre du franchissement des migrants.

Ce sujet est à rapprocher de l'arrachage massif des haies qui eurent lieu lors des remembrements traumatiques et dont les conséquences ont été telles qu'elles sont maintenant replantées à grand renfort de subventions.

Malheureusement, nous ne pourrons pas reconstruire des ouvrages qui datent de plusieurs siècles.

Souhaitons malgré tout bonne chance à notre patrimoine afin que les générations futures puissent contempler ces ouvrages qui ont « servi » et doivent servir leur pays et qui ont traversé les siècles en passant de l'Ancien Régime à une République qui les adoubaient en leur sauvegardant leur droit d'eau fondé en titre la nuit du 4 août 1789 c'est-à-dire après l'abolition de la féodalité.

André Quiblier

ADM.61@orange.fr

lesamisdesmoulins61.over-blog.com.





VIE DE LA FEDERATION



Le 20 octobre s'est déroulée l'assemblée générale de la FFAM .

Vous avez eu pour cette occasion les documents statutaires.

Vous trouverez ci-après les résultats des différents votes effectués par 71 voix.

Approbation du rapport financier :	Oui	63 voix	Approbation du rapport d'activités :	Oui	61 voix
	Non	2 voix		Non	4 voix
	Abstention	6 voix		Abstention	6 voix
Approbation du rapport moral :	Oui	59 voix	Approbation du budget prévisionnel :	Oui	61 voix
	Non	4 voix		Non	2 voix
	Abstention	8 voix		Abstention	8 voix

Résultats des votes au Conseil d'administration

Candidats	Voix obtenues
Agnès Magdeleine	71
Benoit Huot	69
Jean Pinchon	69
Joël Faucher	67
Marcel Barlet	65
Nicolas Hossard	65
Robert Birot	63
Roland Agrech	61
Paul-André Marche	58



VIE DE LA FEDERATION

Le conseil d'administration de la FFAM s'est réuni, par visio conférence, le 5 décembre dernier pour procéder au vote de son président et du son bureau. Pierre Meyneng a été élu par 11 voix contre 10 à Robert Birot.

Composition du bureau - Ont été élus :

Président : Pierre Meyneng

Vice-présidents :		Trésorier adjoint	
Benoît Huot :	12 voix	Christian François :	17 voix
Gérard Sellier :	12 voix	Secrétaire	
Paul-André Marche :	11 voix	François Bertin :	18 voix
Trésorière		Secrétaire adjoint	
Claudine Sébille :	20 voix	Stéphan Durand :	21 voix

Sept commission sont créées :

Commission relations association locales / fédération

Commission valorisation des moulins

Commission administrative et politique

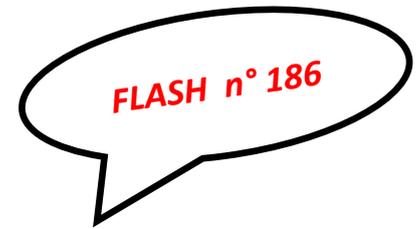
Commission médiatique

Commission juridique

Commission partenaires

Commission patrimoine

Si vous souhaitez rejoindre une de ces commissions, en fonction de vos envies et de vos compétences, n'hésitez pas. Prenez contact.



HISTOIRE D'EAUX

Le député de l'Hérault Patrick Vignal a posé une question au gouvernement au sujet des risques d'inondation le 12 novembre 2019. La réponse de la ministre de la transition écologique est arrivé le 16 juin dernier.... Vous noterez que les solutions ne viennent que des élus locaux et non de l'Etat !

M. Patrick Vignal interroge Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la capacité des territoires à s'adapter à l'accentuation des risques naturels en raison du dérèglement climatique, et plus particulièrement la gestion préventive du risque d'inondation. Les inondations représentent le premier risque naturel en France et de nombreux territoires nationaux témoignent d'une histoire éprouvée et d'une empreinte culturelle de ces épisodes ravageurs. En 2016, les inondations localisées dans seize départements causèrent, d'après la fédération française de l'assurance, près d'un milliard quatre cents millions euros de dégâts matériels directs. À la suite de ces inondations historiques, un rapport ministériel en février 2017 concernant le diagnostic public de cette situation de crise fut rendu. Il mettait en relief notamment certains dysfonctionnements comme les défauts de coopération entre les services de l'État et ceux des collectivités locales, ou encore, l'inondation de constructions neuves sensibles (centre de traitement des déchets, centre pénitentiaire, etc.). En 2019, l'Aude a subi des inondations d'une violence extrême et presque jamais vues. Dans ce contexte, la préservation des terres agricoles face à l'artificialisation des terres apparaît comme un levier fondamental dans la lutte contre les inondations. C'est pourquoi il souhaite connaître les réflexions actuelles du Gouvernement concernant l'élaboration d'une nouvelle culture de prévention des risques d'inondations devant l'accélération des dérèglements climatiques conjoints à l'artificialisation croissante des sols.

Si l'État s'est impliqué de longue date par l'approbation des Plans de prévention des risques d'inondation (10 381 PPR inondation approuvés), la prévention des inondations est une politique partenariale qui implique également les élus locaux. La mise en place de la composante "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI), effective depuis le 1er janvier 2018, précise leur rôle au croisement des choix d'aménagement et d'urbanisme, de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Ce sont les élus locaux qui portent les PAPI (programmes d'actions de prévention des inondations), cofinancés par la solidarité nationale à travers le fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit « fonds Barnier »). Les PAPI reposent sur un diagnostic complet du territoire au regard des risques d'inondation et proposent une stratégie de réponse appuyée sur tous les axes : travaux de protection, actions de sensibilisation du grand public et des scolaires pour le développement de la culture du risque d'inondation, articulation avec les enjeux agricoles, avec l'urbanisme ou encore alerte et gestion de crise. Le Conseil de défense écologique du 12 février a permis d'adopter un plan d'action pour faciliter l'élaboration de ces PAPI et accélérer leur concrétisation. Les principales actions sont les suivantes : renforcer l'accompagnement de l'État : désignation d'un chef de projet nommé par le Préfet, simplification des avenants, nouveaux guides, journée d'échanges nationale ; rapprocher la labellisation des territoires en mobilisant les instances de bassin ; raccourcir autant que possible les procédures inhérentes aux travaux de protection dans le respect du droit européen.



Agenda

CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Les membres
du Conseil d'administration
se réuniront tous les trois
mois. Le prochain aura lieu
le 23 janvier 2021.*

BUREAU

*Les membres du bureau se
réuniront les lundis
tous les 15 jours*

Ateliers d'Art de France, organisateur du Salon International du Patrimoine Culturel vous remercie chaleureusement d'avoir été nombreux à suivre l'Édition Digitale du salon.

4 jours d'immersion 100% digitale

5 830 visiteurs uniques

25 000 pages vues

En cette période difficile, il est essentiel de maintenir le lien entre les acteurs du secteur, les visiteurs et les passionnés du Patrimoine. Cette Édition Digitale reste disponible sur le site du salon. Prolongez votre expérience et partez à la découverte de :

- 77 portraits d'exposants
- 36 visites d'ateliers
- 24 visites de chantiers et de monuments
- 17 conférences dans le cadre du Forum du Patrimoine

Et au plaisir de vous retrouver du 28 au 31 octobre 2021 au Carrousel du Louvre pour la 26^e édition du Salon International du Patrimoine Culturel !



Les Gens de Cherves toujours au travail ...



Le 30 septembre 2020, après une première intervention au début de l'été sur la partie basse des ailes, à notre demande, Jean Pierre Lecomte passait les ailes du moulin, l'arbre sortant ainsi que la guivre avec une couche de saturateur. Ce produit qui pénètre dans le bois le protège efficacement contre l'humidité. Il le fallait car notre intervention de 2016-2017 commençait à s'effacer et le bois s'éclaircissait.

L'Association des Amis du Moulin du Peillard a besoin de vous ...

L'Association des Amis du Moulin de Peillard a entrepris la restauration des moulins du Peillard datant du XIV^e et XVIII^e siècles.

Pour ce faire, l'association a lancé une souscription en ligne sur www.cagnottepeillard.online afin de pouvoir continuer à financer les travaux des restaurations en cours de deux des trois moulins du Peillard.



Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.

Par contre, n'attendez pas le dernier moment.



L'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD), créée en octobre 2020, vous donne rendez-vous le **17 décembre 2020 à Rouen** pour les 4ème Rencontres Normandes du Développement Durable



Vous avez pour un outil de communication à votre disposition sur notre site internet : La Route des Moulins. Un petit questionnaire est à remplir et à retourner à Stéphan Durand, responsable des SMI.

Il vous suffit, après avoir indiqué le nom d'usage du moulin, son adresse, le nom du propriétaire, téléphone et site web, de faire une description actuelle du moulin, sa description historique, s'il est visitable et surtout d'envoyer des photos.

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.

Par contre, n'attendez pas le dernier moment.



En bref

Le 13 novembre, un décret crée la **Commission de l'économie du développement durable** qui se substitue au Conseil économique pour le développement durable et remplace trois commissions - celle des comptes et de l'économie de l'environnement, celle des comptes du logement et celle des comptes des transports de la Nation.

Cette commission a pour mission « **d'éclairer, par l'analyse des données statistiques et la confrontation des analyses économiques, l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques** » dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du climat, des transports et du logement.

Le projet **LIFE Eau & Climat** a débuté le 1^{er} septembre pour une durée de 4 ans. L'objectif du projet est d'aider les acteurs de la gestion locale des ressources en eau à évaluer les effets du changement climatique, à les prendre en compte dans leur planification et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation.

Leur budget de 3.7 millions d'euros est financé à hauteur de 2 millions d'euros par l'Union Européenne avec un co-financement des agences de l'eau et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie



La Route des Moulins

**Vous avez pour un outil de communication à votre disposition sur notre site internet :
La Route des Moulins. Un petit questionnaire est à remplir et à retourner à
Stéphan Durand, responsable des SMI.**

Il vous suffit, après avoir indiqué le nom d'usage du moulin, son adresse, le nom du propriétaire, téléphone et site web, de faire une description actuelle du moulin, sa description historique, s'il est visitable et surtout d'envoyer des photos.

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.



En bref

NOMINATIONS

Comité de bassin Artois-Picardie

Communes rurales :

MM. Paul Raoult - Philippe Clabaut - Thierry Rouze - Claude Deglesselle

Agglomérations de plus de 100 000 habitants :

MM. Bertrand Ringot - Patrick Lemaire

Communes du littoral :

MM. Dominique Godefroy - Alain Baillet - Pierre Dachicourt

Autres communes :

MM. Gérard Ogiez - André Flajolet - Jérôme Leclercq - Dominique Coquet

Comité de bassin Loire-Bretagne

Communes rurales :

Mme Francette Le Garff Truhaus - Maurice Bonnet - James Gandrieau - Claude Caudal - Joël Pelicot

Agglomérations de plus de 100 000 habitants :

MM. Thierry Cozic - Jean-Louis Demois - Laurent Lucaud

Communes du littoral :

MM. Roger Thomazo - Benoît Rolland - Hervé Bessonnet - Roegr Le Goff

Comité de bassin Rhin-Meuse

Communes rurales :

MM. Daniel Dietmann - Philippe Decobert - Régis Depaix - Bernard Ingwiller

Agglomérations de plus de 100 000 habitants :

MMES Béatrice Bulou - Maryvonne Buchert

Comité de bassin Rhône-Méditerranée

Communes rurales :

Bernard Berger - Pascal Bonnetain - Raymonde Carletti - Jacques Espitalier - Joël Abbey
Michel Py

Agglomérations de plus de 100 000 habitants :

Michel Dantin - Christophe Lime - Hervé Paul - Didier Reault - René Revol - Daniel Granjon

Communes du littoral :

Jean-Claude Croze - Gilles d'Ettore - Jean-Claude Mondoloni - Hervé Stassinou

Autres communes :

Jean-Marc Bluy - Christian Alibert - Isabelle Maistre

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.)
n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.